



## Compte Rendu Comité vélo 26 janvier 2021

La rencontre a eu lieu sur Zoom de 18h30 à 20h30.

Environ 50 personnes étaient présentes parmi lesquelles des adhérents des associations cyclistes, des représentants des Conseils de Quartier, des usagers et habitants.

Pour la Ville de Paris :

- Jérôme COUMET – Maire du 13<sup>e</sup>
- Antoine GUILLOU – Adjoint à la Maire de Paris en charge des ressources humaines, du dialogue social, et de la qualité du service public – élu du 13<sup>ème</sup> délégué aux transports, aux mobilités, à la voirie et à l'espace public
- Aïmane BASSIOUNI – Adjoint au Maire du 13<sup>e</sup> en charge du sport et de la jeunesse
- Anne SOULEILHAVOUP – Conseillère municipale déléguée aux relations avec les communes limitrophes, et aux portes du 13<sup>e</sup>
- Services de la Direction de la Voirie et des Déplacements (Section Territoriale 12<sup>ème</sup>/13<sup>ème</sup> et Mission Vélo)

**Présentation par la Direction de la Voirie et des Déplacements d'une présentation sur 3 thèmes**

(voir présentation jointe)

- Aménagements vélos réalisés lors de la mandature 2014-2020, pistes cyclables temporaires (« coronapistes ») et futur plan vélo
- Stationnements vélos créés
- Portes du 13<sup>e</sup> et continuités cyclables avec les communes limitrophes



### Prise de parole des associations cyclistes

(Mieux se Déplacer à Bicyclette : Alexis FRÉMEAUX et Paris en Selle : Simon LABOURET)

- Les représentants des associations ont remercié la Ville de Paris et la Mairie du 13ème pour les actions menées lors de la précédente mandature et pour les aménagements réalisés, par exemple Boulevard Vincent Auriol.
- Ils ont ensuite mis en avant leur vision des principaux enjeux des prochains mois et années :
  - Place d'Italie : les associations ont souligné que la phase de travaux actuels liée aux travaux de mécanisation du métro permettra d'observer les conséquences de la réduction de la circulation à l'entrée de Blanqui sur deux voies. Elles ont exprimé leur attente d'une sécurisation de la place d'Italie pour les cyclistes et piétons.
  - Piste temporaire avenue d'Ivry : les associations ont exprimé leur satisfaction quant au déploiement de la piste, même si des améliorations devraient être prises en compte dans le cadre de l'évaluation et en vue d'une éventuelle pérennisation, notamment au carrefour avec les boulevards Maréchaux. Elles ont également exprimé leur souhait d'une prolongation vers la place d'Italie via l'avenue de Choisy.
  - Rue de Tolbiac : les associations ont demandé la mise en place d'une expérimentation dans le 13<sup>e</sup> similaire à celle mise en place rue d'Alésia dans le 14<sup>ème</sup>.
  - Zones 30 et modifications des plans de circulation : les associations ont exprimé leur satisfaction quant aux zones déjà réalisées, tout en soulignant que certaines pourraient être améliorées. Elles souhaitent la poursuite des efforts pour éviter les « itinéraires malins » qui engendrent un trafic de transit important dans des rues qui devraient avant tout être utilisées par les riverains, ainsi que la poursuite du programme « Rues aux écoles » déployé par la Ville de Paris depuis 2020.
  - Stationnement vélo : les associations ont demandé que le déploiement des stationnements vélo se poursuive dans l'arrondissement en se félicitant des arceaux déployés ces derniers mois. Elles ont élaboré une liste de lieux où des arceaux pourraient être installés qui sera transmise à la Mairie du 13<sup>e</sup>.
  - Boulevards des Maréchaux : les associations regrettent le manque de continuité de la piste cyclable dans certaines zones, et le fait que l'arrivée du T9 n'ait pas été suffisamment mise à profit pour effectuer certaines corrections.
  - Porte d'Italie : les associations évoquent la dangerosité du carrefour : elles souhaitent des aménagements supplémentaires par rapport à ceux présentés par les services de voirie, et proposent de repenser le phasage des feux.



## Questions/Réponses et échanges avec les participants

### Piste cyclable temporaire avenue d'Ivry :

Certains participants évoquent un certain nombre de difficultés liées à la piste cyclable temporaire :

- Encombrement de la circulation en particulier en amont du parking de Tang Frères
- Mise en avant de l'augmentation des nuisances sonores observées depuis la création de la piste
- Difficultés posées par des stationnements gênants de camions de livraison qui alternativement stationnent sur la voie, ou bien dans la piste cyclable. Des bus scolaires y stationnent également.
- Deux-roues motorisées circulant dans la piste cyclable
- Véhicules de secours bloqués dans la circulation aux heures de pointe, et présence de la caserne de pompiers boulevard Masséna
- Le marquage s'efface et certaines balisettes sont écrasées par des automobilistes

Jérôme Coumet et Antoine Guillou rappellent que la piste cyclable a été créée dans le cadre du programme des « coronapistes » : il s'agit d'un tracé temporaire qui doit être ajusté en fonction des retours d'expérience des usagers et riverains. Les retours des différents participants sont à cet égard bien notés par les services de voirie. Ce tracé temporaire a en outre fait l'objet d'une concertation avec les représentants des commerçants de l'avenue afin de créer des zones de livraison là où ils en avaient besoin. Cette concertation a également permis de maintenir les terrasses éphémères des restaurants qui en avaient créées.

Le marquage va être entièrement repris dans les semaines qui arrivent, et la sortie du parking de Tang Frères qui va être améliorée. À noter que Tang Frères prévoit également de reprendre ses entrées/sorties sur son espace privé dans les mois à venir pour faciliter les continuités piétonnes et réduire les conflits entre les flux de livraisons et les flux de clients.

Enfin, il est rappelé que la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP) ainsi que la Préfecture de Police ont le droit d'emprunter la piste bidirectionnelle en cas d'urgence impérieuse.

Certains participants membres des Conseils de Quartier souhaitent que les aménagements soient concertés avec les CQ en amont.

Antoine Guillou souligne que le tracé actuel est celui d'une piste temporaire, et indique que les CQ concernés seront consultés lors de son évaluation et en vue d'une éventuelle pérennisation.

### Sécurisation des contre-sens cyclables :

Plusieurs participants évoquent des questions relatives aux double-sens cyclables :

La discussion se tourne tout d'abord vers les contre-sens cyclables et leur implantation. Plusieurs questions sont posées à ce sujet :

- Interrogation sur le fait que le double sens de la rue Boussingault n'aille pas jusqu'au bout
- Signalement de la difficulté du contre-sens cyclable rue Dunois où les voitures ne ralentissent pas toujours (en partie sur la portion entre Auriol et Clisson)
- Difficultés sur le contre-sens cyclable rue Baudricourt en raison des portières de voitures stationnées qui peuvent s'ouvrir sur les cyclistes en contre-sens



- Demande de la création d'un contre-sens cyclable rue George Eastman

Le développement des zones 30 va se poursuivre et sera achevé prochainement. Ce passage en zone 30 a permis la création de contre-sens cyclables dans la majorité des rues de l'arrondissement. Le contre-sens de la rue Boussingault va ainsi être réalisé dans le cadre de la fin du déploiement des zones 30. Rue George Eastman le contre-sens va également être créé très prochainement par les services de voirie. Les autres points évoqués ont également bien été notés et un retour pourra être fait lors du prochain comité vélo.

#### Piste cyclable rue Bobillot dans la montée :

Discussion entre les participants sur la pertinence de l'avoir installée dans le sens de la montée plutôt que dans le sens descendant. Les avis divergent quant aux avantages et inconvénients respectifs des deux approches selon que l'on juge que les cyclistes sont plus vulnérables en montée ou au contraire en descente. Il est rappelé que ce projet avait été lauréat au budget participatif de 2016.

#### Sujet du stationnement des vélos

Certains participants soulignent le problème des arceaux vélos de la Gare d'Austerlitz qui ne sont pas conformes et ne permettent pas aux cyclistes d'accrocher leurs vélos de manière sécurisée. D'autres soulèvent le sujet des stationnements « mixtes » vélos/motos qui peuvent poser des difficultés, par exemple rue Domrémy.

Pour rappel, les 2RM sont interdits sur les trottoirs pour stationner ou circuler. Les 2RM ont le droit de stationner sur les emplacements qui leur sont réservés sur voirie et sur les places de stationnement « payants ». Rue Domrémy, les arceaux motos ont été déposés par la voirie et les services s'efforcent de supprimer les mobiliers d'accroche pour les motos subsistant sur les trottoirs.

Les services de voirie rappellent également que dans le cadre de la loi LOM, les passages piétons doivent avoir une visibilité dégagée de 5m en amont d'ici à 2026. Ces 5m sont généralement l'occasion d'installer des arceaux vélos, ce déploiement se fait au fil de l'eau et en fonction des demandes de riverains, d'associations et de commerces reçues par la Mairie

#### Demandes de nouveaux aménagements cyclables pour sécuriser les cyclistes :

- Difficultés sur la partie du Boulevard de l'Hôpital entre la place Valhubert et le Boulevard Saint-Marcel où la cohabitation avec les bus est parfois difficile. De nombreux cyclistes empruntent par ailleurs les trottoirs créant des conflits piétons/cyclistes.
- Demande d'un aménagement dédié sur l'avenue des Gobelins pour rejoindre le centre de Paris. Aujourd'hui il s'agit d'une voie partagée avec les bus dans les deux-sens.
- Demande d'un prolongement de la piste avenue d'Ivry sur l'avenue de Choisy entre la rue de Tolbiac et la place d'Italie.

Antoine Guillou rappelle qu'il est naturellement interdit pour les vélos de circuler sur les trottoirs. La Mairie du 13<sup>e</sup> prend note de ces demandes qui seront étudiées dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan Vélo.



### Autres questions :

Une participante porte à la discussion le sujet des tricycles pour personnes en situation de handicap et met en avant la nécessité pour les pistes d'être adaptées à la largeur de ces vélos.

Les services de la voirie confirment que les pistes désormais créées sont toutes accessibles aux tricycles PMR, mais également aux vélos cargos plus larges que les vélos classiques.

Des participants soulignent la problématique de la cohabitation « vélos/piétons » sur le parvis de la Mairie du 13<sup>e</sup> arrondissement où le panneau « cyclistes pied à terre » est en place.

La Mairie du 13<sup>e</sup> rappelle qu'il est prévu que le parvis et les trajectoires des différents types d'usagers, dont les cyclistes, sur la place d'Italie soient reconfigurés lors de la deuxième phase de l'aménagement de la place, qui interviendra après la fin des travaux de mécanisation de la station par la RATP, prévue pour 2023.

L'apaisement de la circulation est également évoqué avec des demandes relatives à l'étude de la modification des plans de circulation – rue Annie Girardot notamment où le trafic de transit est important.

Antoine Guillou souligne que l'apaisement de la circulation et la réduction du trafic de transit sont une des priorités de l'équipe municipale. La nouvelle démarche participative « Embellir votre Quartier », lancée cette année par la Ville de Paris, pourra inclure lorsque c'est nécessaire une reconfiguration des plans de circulation à l'échelle locale, afin de limiter ce trafic de transit.

### **Rappel sur les signalements pour anomalies :**

- Pour les petites anomalies, il est important de les signaler sur l'application « Dans Ma Rue » <https://teleservices.paris.fr/dansmarue/> -- Les signalements sont directement transmis au service compétent qui programme une intervention rapide
- En cas de difficulté, il est possible d'appeler la Section Territoriale de Voirie : 01 44 87 43 00 du lundi au vendredi ou bien par courrier : Service de Voirie du 13<sup>e</sup> arrondissement, 205, rue de Bercy, 75012 PARIS.
- Pour les suggestions de nouveaux projets ou d'aménagements importants, il est possible d'écrire à la Mairie du 13<sup>e</sup> :
  - o [justine.guerin@paris.fr](mailto:justine.guerin@paris.fr) – collaboratrice du Maire en charge de la voirie, de l'espace public, des mobilités, des espaces verts, et des enjeux climatiques